

## **SYNDICAT DES EAUX MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE**

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 2 AVRIL 2019**

Le deux avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Madame Maryline MANEN, en séance ordinaire.

Date de convocation : 26 mars 2019

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 8

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS** : Maryline MANEN, Thierry GATTO, Lionel BARRAL, René BERGIER, Philippe SOUAL, Fabien SYLVAIN, Laurent FAURE

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS** : Denis BENOIT remplace Pierre TERRAIL, Gilles MAGNON remplace Gérard FARREYRE

**ABSENTS EXCUSES**: Gérard FARREYRE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Fabien SYLVAIN

---

Avant de commencer la séance, Madame la Présidente souhaite évoquer la disparition de Pierre Terrail, Vice-Président du SMPA et exprimer ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses collègues élus d'Aouste sur Sye.

#### ***COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2019***

Le compte-rendu est approuvé par les membres présents à la séance du 22 janvier 2019.

Madame la Présidente sollicite l'accord du conseil pour rajouter un point à l'ordre du jour :

Mise en place du RIFSEEP et CIA pour les attachés (catégorie A)

Accord du conseil à l'unanimité

#### ***CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA SMPA POUR LA MISE EN PLACE DE LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE***

Madame la Présidente expose qu'il conviendrait de procéder à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité. Le devis du pack e.magnus s'élève à 670 € HT : 420€ pour la mise en place et 250€ de contrat annuel. Une convention avec l'Etat doit être signée.

Après en avoir débattu, le conseil approuve la proposition à l'unanimité et autorise la Présidente à signer la convention.

#### ***INDEMNITES STAGES***

Madame la Présidente expose au Conseil Syndical que M. Antoine TESTUD et M. Jean-Baptiste MARREL ont effectué un stage de six semaines au cours de leur formation BTS au SMPA. Leur travail et leur motivation ayant été très satisfaisants, il est proposé d'attribuer une indemnité à ces jeunes stagiaires. Après en avoir débattu, le conseil syndical décide à l'unanimité, de fixer à 300 € par stagiaire le montant de cette indemnité.

#### ***CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE (24H/SEMAINE) POUR ASSURER LE SECRETARIAT GENERAL***

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée sa décision du 10/12/2018 de recruter une personne pour assurer les fonctions de secrétaire générale. Considérant qu'aucune candidature satisfaisante n'a pu être retenue lors de la précédente publication de vacance de poste, il est proposé d'ouvrir un poste d'attaché, catégorie A, 24h par semaine, à compter du 1er juin 2019.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création du poste d'attaché.

#### ***MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LES ATTACHES***

Compte-tenu de la création du poste d'attaché, il convient de mettre en place le RIFSEEP pour les attachés de catégorie A.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP pour les personnels de catégorie A.

### ***CONVENTIONNEMENT AVEC LE CDG26 POUR LA MISSION D'INSPECTION (ACFI)***

Madame la Présidente présente au Conseil Syndical le projet de convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection par le Centre Départemental de Gestion de la Drôme. Considérant que cet agent constitue une aide appréciable pour la mise en œuvre, le suivi et la surveillance des actions du syndicat visant à améliorer ou à mettre en place les règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, le Conseil syndical, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre le CDG 26 et le SMPA.

### ***PARTICIPATION A LA CONSULTATION DU CDG26 POUR LES ASSURANCES SANTE ET PREVOYANCE***

Le Centre de Gestion de la Drôme se propose de réaliser une mise en concurrence afin d'aboutir à la conclusion de contrats d'assurances pour le risque Prévoyance et pour le risque Santé, à l'échelle du département. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération. A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités. Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée.

Accord du Conseil à l'unanimité.

### ***TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU AU 1er JANVIER 2020***

Considérant que 3 communes composant le syndicat souhaitent reporter le transfert des compétences eau potable au 1er janvier 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical :

- s'oppose au transfert obligatoire de la compétence eau potable à compter du 1er janvier 2020 à la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme.

### ***COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET EAU***

Sous la présidence de René BERGIER, vice-président, le Conseil Syndical examine le compte administratif de l'eau 2018 qui s'établit ainsi :

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses :	1 085 971.63 €
Recettes :	1 050 146.88 €
Déficit de fonctionnement	- 35 824.75 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses :	588 377.32 €
Recettes :	296 053.63 €
Déficit d'investissement	-292 323.69 €
Restes à réaliser (dépenses)	100 000.00 €
Restes à réaliser (recettes)	188 000.00 €

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

### ***COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET EAU***

Le Conseil Syndical déclare que le compte de gestion du service « eau » dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## AFFECTATION DE RESULTAT 2018 BUDGET EAU

Madame la Présidente présente au Conseil Syndical le tableau ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-35 824,75
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	413 682,83
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	377 858,08
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - ) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	215 879,68
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	88 000,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	377 858,08
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	377 858,08
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le tableau ci-dessus.

## BUDGET PRIMITIF 2018 EAU

Madame la Présidente rappelle les principaux travaux d'investissement prévus pour 2019 :

- Fin du chantier des Berthalais
- Fin des travaux de sectorisation
- Chloration automatique des sources
- Extension Piégros la Clastre (Lombards et Tuilière)
- Construction du réservoir des Chapeaux (Piégros la Clastre)
- Reprise canalisations aux Versannes et Bas Arras

Madame la Présidente remet aux conseillers syndicaux un exemplaire du budget primitif 2019 du service « eau » à savoir :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	1.441.258 €	1.441.258 €
<b>Section d'investissement</b>	1.013.879 €	1.013.879 €
<b>TOTAL</b>	2.455.137 €	2.455.137 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de René BERGIER, vice-président, le Conseil Syndical examine le compte administratif de l'assainissement 2018 qui s'établit comme suit :

#### Section de Fonctionnement

Dépenses :	297 927.01 €
Recettes :	479 844.63 €
Résultat d'exécution	181 917.62 €

#### Section d'investissement

Dépenses :	474 935.76 €
Recettes :	307 016.59 €
Déficit d'investissement	-167 919.17 €
Restes à réaliser (dépenses)	310 502.50 €
Restes à réaliser (recettes)	390 000.00 €

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

### COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Syndical déclare que le compte de gestion du service « ASSAINISSEMENT » dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### AFFECTATION DE RESULTAT 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame la Présidente remet au Conseil Syndical le tableau ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	181 917,62
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	462 033,11
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	643 950,73
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement ( précédé du signe + ou - ) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-213 048,98
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	79 497,50
Besoin de financement = e + f	133 551,48
AFFECTATION (2) = d.	643 950,73
1) Affectation en réserves R 1064 en Investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	133 551,48
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	510 399,25
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le tableau ci-dessus.

### BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT

Madame la Présidente rappelle les principaux travaux d'investissement prévus pour 2019 :

- Fin du chantier des Berthalais

- Fin du schéma directeur d'assainissement du Crestois
- Suivi par télégestion des postes de relevage (Aouste sur Sye)
- Raccordement hameau des Bernards (Piégros la Clastre)
- Eaux claires parasites (Aouste sur Sye)

Madame la Présidente remet aux conseillers syndicaux un exemplaire du budget primitif 2019 du service « ASSAINISSEMENT » à savoir :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	857.399 €	857.399 €
<b>Section d'investissement</b>	1.173.181 €	1.173.181 €
<b>TOTAL</b>	2.030.580 €	2.030.580 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019.

*La Présidente,  
Maryline MANEN*



